



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZAS DU 15 FEVRIER 2022
VOTES DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, Mme Isabelle BERNADET, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON.

Excusé : M. Sébastien LATASTE (Procuration à J-B BONNAC).

Absente : Mme Sylvie BADETS

Secrétaire de séance : Mme Sonia CILLARD-CARRARA

1. ADMINISTRATION GENERALE

◆ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2022 est adopté à l'**UNANIMITÉ**.

Votes POUR : 27

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

◆ COMMUNICATION DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL A MADAME LE MAIRE

- **Par décision N° DE_2022_022** : Un **AVENANT n° 1** au marché de services est signé avec la Société SOGERES, fournisseur de repas, portant sur la nouvelle tarification suivante à compter du 1^{er} février 2022 au 31 juillet 2022 :

- **Repas maternelle** : 2.044 € HT soit 2,156 € TTC
- **Repas primaire** : 2.215 € HT soit 2,337 € TTC
- **Repas adultes** : 2.684 € HT soit 2,832 € TTC

Concernant la PSE signée avec le marché pour une mise à disposition d'un agent à compter du 1er janvier 2019, le nouveau taux horaire est porté à **19,944 € HT soit 21,041 €** (avec un minimum de 4h/jour).

- **Par décision N° DE_2022_023** : un avenant n° 1 est signé avec la SARL HALL04 et Cie, maître d'œuvre pour la construction du skate-park, portant leur rémunération initiale de 14 475 € HT à 19 476.90 € HT.

◆ N° DE_2022_024 : DEPLACEMENT TEMPORAIRE DU LIEU DE CELEBRATION DES MARIAGES

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal autorise à l'**unanimité** le déplacement temporaire du lieu de célébration des mariages dans la salle des conférences G. Bonnac, pendant la durée des travaux de rénovation de la salle des mariages

Votes POUR : 26

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

2. FINANCES

◆ N° DE_2022_025 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 – DEBAT

Après présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2022 par M. Francis DELCROS, le Conseil Municipal, après débat, a adopté à l'unanimité le ROB de 2022, dont le document sera publié sur le site de la Ville et mis à la disposition du public à l'hôtel de ville.

Votes POUR : 26	Vote CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	-----------------	-----------------

◆ AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :

N° DE 2022_026 : BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Sur proposition de M. Francis DELCROS, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations de résultats 2021 au budget général 2022 :

Excédent de fonctionnement de 2021	725 583.70 €
Excédent de fonctionnement 2020 reporté	362 053.50 €
Déficit d'investissement 2021	-396 869.92 €
Besoin de financement	-284 219.32 €
Excédent global.....	406 547.96 €

Votes POUR : 26	Vote CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	-----------------	-----------------

N° DE 2022_027 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sur proposition de M. Francis DELCROS, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations de résultats 2021 au budget annexe d'assainissement 2022 :

Excédent d'exploitation 2021	10 648.40 €
Excédent global de la section d'exploitation	492 440.55 €
Excédent Section d'investissement	249 605.44 €
Besoin de financement	-390.00 €
Excédent global.....	502 698.95 €

Votes POUR : 26	Vote CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	-----------------	-----------------

◆ N° DE_2022_028 : F.D.A.E.C. 2022 (FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'affecter l'aide au titre du FDAEC d'un montant de 36 469 € pour la réalisation des opérations suivantes :

- **Acquisition mobilier urbain pour l'aménagement de la Place de la Cathédrale et équipements ralentisseurs pour un montant total de dépenses de 46 000 € HT.**

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité de solliciter l'enveloppe supplémentaire, soit une aide de 12 000 € pour l'aménagement du parcours d'orientation de Pérette dont le coût s'élève à 15 000 € HT.

Votes POUR : 26	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

◆ N° DE_2022_029 : ACTION UKRAINE – SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT – ADHESION AU FACECO (FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au FACECO et d'attribuer une aide d'urgence financière de 1 500 € à destination des populations de l'Ukraine.

Votes POUR : 26	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

◆ **N° DE_2022_030 : SUBVENTION PLAN DE SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES – ACQUISITION MATERIEL DE PLONGE**

Sur proposition de M. Patrick DUFAU, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de « France Relance » au titre du plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes, pour l'acquisition du matériel de plonge du restaurant scolaire de l'école élémentaire Léo Drouyn d'un montant de 14 306.51 € HT.

Le taux de subvention est fixé à 100 % du montant HT des dépenses éligibles en fonction du nombre de repas servis/élèves.

Votes POUR : 26	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

3. CULTURE

◆ **N° DE_2022_031 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE A LA RELANCE DES BIBLIOTHEQUES AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL)**

Sur proposition de Mme Marie-Bernadette DULAU, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de solliciter une aide maximum auprès du CNL au titre du plan de relance des bibliothèques des collectivités territoriales afin de soutenir la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Votes POUR : 26	Votes CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------